

ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE

n° 08/367/1729

Demandeur : **FRANCK & Cie**

Chemin du Moulin
89460 CRAVANT

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s) :

Lit surélevé modulaire - réf. « LUDOLIT »
avec aménagements + toit
pour couchage en 90 x 190 cm

équipé(s) de :
ou constitué(s) de :

- Structure en pin
- 2 grandes barrières dont 1 interrompue – 2 côtés pleins
- Sommier fagot composé de 16 lattes à intervalle constant de 62 mm
- Accès par échelle droite sur le grand côté – 3 échelons de 72 x 22 mm.

remplit(remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :

NF-EN 747 – 1 (2007) lits superposés à usage domestiques – exigences générales de sécurité

NF-EN 747 – 2 (2007) lits superposés à usage domestiques – méthodes d'essais.

suivant les observations et résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais :

**CTBA : n° 07/47/0395 du 07/06/2007 – FCBA n° 07/47/1117 du 19/12/2007 et
FCBA n° 08/367/0616 du 30/10/2008.**

toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE MECANIQUE ESSAIS ET MESURE du FCBA qui décidera de la suite à donner.

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. Le FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.



Paris, le 24 novembre 2008

Institut Technologique **FCBA**

Le Responsable Opérationnel
des laboratoires du Pôle Ameublement

Le Directeur du
POLE AMEUBLEMENT

E. LAUNAY

JM. DARON

2447



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr